

**Mme Agnès PANNIER-RUNACHER**

Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité,  
de la Forêt, de la Mer et de la Pêche  
Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain  
75007 Paris

A Paris, le 18 juin 2025

Madame la ministre,

Par ce courrier commun, nous attirons votre attention sur la situation du réseau ENVIE, fédération de 53 entreprises d'insertion et plus de 100 sites dédiés sur l'ensemble du territoire national, spécialisés dans la vente et la réparation d'appareils électroménagers, d'équipements médicaux, ainsi que dans la collecte, le tri et le recyclage de déchets issus d'équipements électriques et électroniques. A travers elle, c'est la question plus globale du fonctionnement des REP, de la gouvernance des éco-organismes et du respect des orientations de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2020 – dite AGECE – qui nous paraît devoir être interrogée.

Vous en avez suivi comme nous les soubresauts ces dernières semaines, le réseau ENVIE, dont l'activité est pourtant reconnue et saluée dans nos territoires, est mis à mal par la décision de l'éco-organisme Ecosystem de lui retirer ses marchés de collecte et transport logistique des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE/D3E), détenus parfois depuis près de 20 ans.

Cette décision nous interpelle. D'une part, parce qu'elle menace directement près d'un millier d'emplois locaux, la plupart en insertion, dans des sites et magasins de nos villes et circonscriptions. D'autre part, parce que ces suppressions de postes pourraient, par effet domino, condamner la pérennité de ces implantations locales, alors qu'ENVIE joue parfois un rôle d'opérateur des politiques publiques de certaines de nos collectivités. Enfin, parce que les nouveaux marchés ont été attribués à des opérateurs lucratifs, indifférents à la qualité de la collecte des équipements, en faisant primer un critère prix sur les autres considérations sociales, environnementales et de proximité.

Une telle réorientation de marchés risque *in fine* d'affaiblir les conditions du réemploi effectif des équipements et, par voie de conséquence, de conduire finalement à hypothéquer les objectifs de la loi AGECE, essentielle au respect de nos objectifs de décarbonation.

En tant que législateurs, nous ne pouvons que nous alarmer du risque de moindre mise en œuvre de la loi AGECE que cette décision spécifique aux DEEE fait naître. Il n'est pas envisageable de laisser les acteurs privés décider seuls et sans contrôle de la mise en œuvre de la loi. Nous partageons le besoin déjà largement exprimé d'affermir l'encadrement des filières REP et de rééquilibrer la gouvernance des éco-organismes.

Dès lors, nous attendons de pouvoir reprendre les travaux afin d'aboutir à des améliorations législatives et réglementaires en faveur d'une meilleure gouvernance des filières REP, dont des propositions ont été formulées en mai 2024 dans le cadre de la mission d'évaluation de l'impact de la Loi AGECE, et de celles du rapport « *Performances et gouvernance des filières à responsabilité élargie du producteur* » rendues en juin 2024 par l'inspection générale de l'environnement et du développement durable, le conseil général de l'économie et l'inspection générale des finances, mandatés par la Première ministre Elisabeth Borne.

Dans ce contexte, et dans une démarche constructive et transpartisane, nous sollicitons un rendez-vous auprès de vous sur l'urgence de la situation d'ENVIE. Cela permettrait également d'évoquer ce calendrier législatif, et d'assurer la parfaite intégration des parlementaires, comme des collectivités territoriales, à la définition de la feuille de route Économie circulaire en cours de rédaction par votre ministère.

Nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, l'expression de notre haute considération.

**Tristan LAHAIS**, député d'Ille-et-Vilaine  
**Delphine BATHO**, députée des Deux-Sèvres  
**Karim BENBRAHIM**, député de Loire-Atlantique  
**Philippe BOLO**, député de Maine-et-Loire  
**Mickaël BOULOUX**, député d'Ille-et-Vilaine  
**Pierrick COURBON**, député de la Loire  
**Stéphane DELAUTRETTE**, député de Haute-Vienne  
**Nicole DUBRE-CHIRAT**, députée de Maine-et-Loire  
**Stella DUPONT**, députée de Maine-et-Loire  
**Bruno FUCHS**, député du Haut-Rhin  
**François GERNIGON**, député de Maine-et-Loire  
**Julie LAERNOES**, députée de Loire-Atlantique  
**Loïc PRUD'HOMME**, député de Gironde  
**Claudia ROUAUX**, députée d'Ille-et-Vilaine  
**Sébastien SAINT-PASTEUR**, député de Gironde  
**Matthias TAVEL**, député de Loire-Atlantique